



Numéro 102 – 28 JANVIER 2021

CHSCT SEANCE du 28 JANVIER 2021

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT, M. JOUVE – Mme GIGUET

Mme ANGLADE – assistante de prévention

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. BRUN (T), M. VEYLET (S)

CGT-FO : M. MOISSINAC (T), M BASTIEN (T)

SOLIDAIRE : M. GRIFFAULT (T), M. FERREIRA (T)

Mme FERELLEC – secrétaire animatrice (audio conférence),

Secrétaire adjoint : Patrice BRUN (CGT)

Mme VILLATTE-VERDET – Médecin de Prévention (audio conférence)

M THIEBAUT – Inspecteur santé sécurité au travail (audio conférence)

Mme GOUBERT ouvre la séance à 9h30 après s'être assurée que le quorum est atteint.

Après lecture d'une déclaration liminaire par le représentant FO, Madame GOUBERT précise être consciente des difficultés liées à la situation des emplois et de la mise en place du NRP.

Mme VILLATTE-VERDET précise une nouvelle fois qu'il n'y a aucune candidature pour le poste de médecin de prévention pour le Cantal et que dans le contexte actuel « elle fait ce qu'elle peut » et qu'elle reste à la disposition des agents. Elle indique qu'une réforme de la médecine du travail est en cours et devrait modifier les pratiques

M. BRUN (CGT) l'interroge sur ce qu'induit le décret 2020-1447 du 25/11/2020 transformant la médecine de prévention en médecine du travail et sur les bénéficiaires qu'en auront les agents.

Il précise que le sujet de la médecine du Travail est un enjeu majeur, encore plus durant la période, et que le Cantal, au-delà de la DDFIP, montre une « pénurie » importante et inquiétante de médecins du travail. Il regrette une nouvelle fois que toutes les consultations annuelles et quinquennales ne soient plus assurées.

Mme VILLATTE-VERDET répond que la réforme de la médecine de prévention mettra un peu de temps à être opérationnelle et qu'à l'heure actuelle la priorité reste la gestion de la crise sanitaire.

I) Approbation des procès-verbaux des réunions du 12 octobre et du 9 novembre 2020 – pour avis

Les PV sont adoptés à l'unanimité.

II) Point sur la première phase de mise en place du réseau de Proximité à Mauriac – pour information

Concernant ce sujet Mme GOUBERT nous informe des points suivants :

- Deux conseillers aux décideurs locaux sont installés dans des locaux à Mauriac et aux sièges des communautés de communes ;
 - les travaux d'installation du SGC au 1er étage ont pris du retard dû aux entreprises sollicitées et certains restent à finaliser (peintures notamment) ;
 - Pour le SIP, les parois d'isolation phoniques ont été reçues ce jour ;
 - des accords avec les MFS ont été conclus ou sont en cours pour un « accueil de proximité » à Pleaux, St-Cernin, St-Martin-Valmeroux, Saignes et Champs-sur-Tarentaine ;
- Elle rappelle que des entreprises de déménagement ont été sollicitées et que les agents ont été dotés de meubles neufs et appareillés, suivant les recommandations de l'ISST.

M BRUN (CGT) rappelle l'opposition de son organisation syndicale et des agents à cette restructuration. Les collègues concernés restent très affectés par sa mise en place « à la hussarde » au 1er janvier 2021 et si on peut dire qu'à ce jour ils sont installés on ne peut pas dire qu'ils le soient bien.

Il souligne que le rapport de la Directrice ne mentionne à aucun moment les autres services impactés par la mise en place du NRP comme ceux d'Aurillac vers qui une partie de l'accueil est réorienté, situation aggravée par un déficit de communication et sans que les solutions techniques (autocom téléphonique) ne suivent.

Mme GOUBERT répond qu'elle n'oublie pas les autres services mais que ce point à l'ordre du jour se voulait plus particulièrement dédié à la situation de Mauriac. Concernant les problèmes téléphoniques, elle répond que la direction a essayé de trouver des solutions en lien avec la société RESINTEL. L'expérimentation de la téléphonie sous IP dans le courant de l'année devrait résoudre ces difficultés.

III) Rapport du Mme VILLATTE-VERDET – pour information

Mme VILLATTE-VERDET présente son rapport suite aux visites médicales qu'elle a effectuées en télé-médecine en semaine 46 2020 à la demande d'agents du site de Mauriac. Ce rapport fait état d'une situation très dégradée en termes de risque psycho-social liée à la mise en place du NRP, aux travaux induits, aux interrogations des agents sur leurs futures affectations et plus généralement sur leur avenir tant professionnel que personnel. Cette situation est aggravée par ce qui est ressenti comme une défaillance de l'administration à leur égard. Le rapport se conclut en proposant des solutions pour réduire ces risques. Mme VILLATTE-VERDET précise que ce rapport, fait à un instant T, ne préjuge pas de la situation actuelle.

M. BRUN (CGT) note les termes forts employés par les collègues de Mauriac qui ressentent un « manque de respect » et du « mépris » de la part de la Direction. Ils évoquent également une « ambiance détestable » et « appellent au secours ».

Il rejoint les constats effectués et rappelle que son organisation syndicale s'était déjà fait l'écho de cette situation inquiétante et dramatique lors de précédentes instances. Il souligne que cette situation perdure à défaut de solutions à la hauteur. Il exige que ces constats soient inscrits dans le DUERP et que des solutions soient trouvées dans le cadre du Plan annuel de prévention. Il rappelle à ce titre les deux propositions de dépenses faite par la CGT lors de précédents CHSCT pour qu'un diagnostic des risques-

psychosociaux suivi de préconisations soit réalisé par un organisme d'expertise indépendant et pour que les agents d'encadrement reçoivent une formation destinée à détecter et accompagner les agents en souffrance.

Mme GOUBERT rejoint la CGT et exprime son accord pour inscrire ses constats au DUERP et pour que des devis soient rapidement réalisés pour une expertise et des formations.

Mme VILLATTE-VERDET précise que tout ceci constitue un début de réponse mais que les problèmes sont plus profonds.

Elle nous informe que la Haute Autorité de Santé a revu ses préconisations en termes de distanciation sociale à la hausse avec une jauge de 2 mètres et que sa traduction par le Secrétariat général est imminente. Il convient de se préparer sans attendre à organiser les services pour s'y conformer.

Mme GOUBERT confirme qu'une directive de la Direction Générale en ce sens est attendue et que la mise en place d'un nouveau PCA n'est pas à exclure suite aux décisions gouvernementales.

Le télétravail et les consignes de strict respect des gestes barrières se verraient renforcés.

M BRUN (CGT) constate un relâchement de ces gestes, compréhensible au regard de la situation professionnelle très difficile que connaissent les agents.

M JOUVE indique qu'un rappel sera fait.

IV) Présentation du rapport de visite de l'ISST du site de Mauriac – pour information

M. THIEBAULT présente son rapport suite à sa visite du site de Mauriac le 13 novembre 2020. Il indique que compte tenu des travaux de réaménagement important fait depuis cette visite il en prévoit une nouvelle dans un délai court.

Il insiste plus particulièrement sur l'importance d'aérer suffisamment les locaux pendant les travaux de peinture qui sont en cours.

M. BRUN (CGT) intervient pour demander si les travaux recommandés de désencombrements, de risques d'incendie des archives et de mise en conformité électrique ont été réalisés.

Mme ANGLADE répond que cela a été fait.

M. THIEBAULT indique que le site de Mauriac, comme les autres sites du département, est potentiellement concerné par le risque d'exposition au radon. La réglementation impose des mesures régulières de cette exposition qui ne peuvent être faites que sur une période bien précise de l'année. Il conseille à la direction de les programmer rapidement.

M. JOUVE répond que ces mesures sont en cours de programmation.

V – Retour sur les visites de sites de la délégation du CHSCT

Madame ANGLADE fait la présentation du compte rendu des visites de cette délégation :

Trésorerie de Maurs : les anomalies constatées ont été corrigées et l'information donnée aux agents. Elle précise que le site appartient à la mairie et que certaines problématiques de parties communes relèvent de sa seule compétence.

M BRUN (CGT) souhaite alerter la Direction des grandes difficultés dans lesquelles se trouvent les collègues de Maurs. Compte tenu du manque d'effectifs et d'arrêts de travail ils doivent faire face à une importante charge de travail à laquelle il est de plus en plus difficile de faire face.

Mme GOUBERT indique que cette situation de fragilité est bien connue de la Direction et qu'elle découle principalement d'un turn-over important des agents et d'absences de longue durée. Cette situation résulte également du peu d'attractivité de cette résidence. Elle ne sous-estime pas les difficultés importantes auxquelles sont confrontés les agents et le chef de poste. Elle précise que l'EDR vient très souvent en soutien ainsi que le pôle animation du réseau concernant l'expertise apportée au chef de service en termes de pilotage et de fonctionnement.

Trésorerie de Vic-sur-Cère : les points soulevés ont été traités mis à part le nettoyage des toilettes.

Trésorerie de Murat : l'anomalie concernant l'issue de secours relève de la compétence de la mairie la porte donnant sur le couloir d'évacuation a été dotée d'un bouton molleté plus facile de manipulation et moins risqué.

Trésorerie de Massiac : le ménage est assuré par la société CNET 15, 4h/semaine qui donne entièrement satisfaction.

Trésorerie de Chaudes-Aigues : la salle de convivialité, au 2ème étage n'est pas utilisée, les collègues préfèrent celle du RDC sans point d'eau.

M BRUN (CGT) rappelle que lors de cette visite les collègues ont fait part de très lourdes difficultés liées au sous-effectif et qu'ils redoutent des risques pour leur santé.

Il demande quelles solutions la Direction met en œuvre pour rassurer les agents.

Mme GOUBERT répond une nouvelle fois qu'elle connaît bien la situation préoccupante de Chaudes-Aigues et que la Direction via l'EDR et le pôle animation du réseau viennent en soutien aux agents et chef de service.

Centre des Finances Publiques de Saint-Flour : les problèmes soulevés lors de la visite ont été solutionnés. Restent quelques fenêtres à changer pour lesquelles la Mairie devra être sollicitée.

Bât Q de la Cité Administrative :

PRS : les demandes formulées ont été satisfaites

SIE : reste à résoudre le problème d'insonorisation entre le bureau de la comptabilité et le service caisse du SIP. Les autres problématiques liées aux bruits extérieurs ne relèvent pas directement de la compétence de la Direction. Concernant la circulation des usagers, aucune solution satisfaisante n'apparaît aujourd'hui

PCU : La problématique commune avec le SIP de l'accueil pourrait trouver à se résoudre en utilisant la salle de réunion du 3^e étage ou en mettant en œuvre des rendez-vous audios. Mme GOUBERT précise que ces solutions n'altèrent pas le débat oral et contradictoire et respectent les droits et garanties des personnes vérifiées.

Elle indique également que le Contrôle fiscal et la programmation redémarrent.

SIP : reste à solutionner le problème récurrent de l'accueil, accentué avec la mise en place du SIP départemental.

M BRUN (CGT) indique une nouvelle fois qu'il est extrêmement difficile aux collègues de voir ce qui se passe dans le sas d'entrée et que la gestion du flux des usagers à l'extérieur peut s'avérer problématique.

M JOUVE propose l'installation d'un miroir de sécurité.

Concernant le constat commun relatif au nettoyage, M JOUVE précise que la prestation complémentaire mise en œuvre a été reconduite.

Mme ANGLADE précise également qu'un cahier de liaison est mis à la disposition des agents afin de faire remonter des remarques au prestataire ONET.

M BRUN (CGT) précise que le ménage reste d'un niveau moyennement satisfaisant et que les collègues méconnaissent l'existence de ce cahier.

M JOUVE intervient également pour indiquer que les agents du service RH ont, depuis le dernier CHSCT, et contacté les collègues en télétravail. Il souligne la difficulté d'un tel exercice et précise que ces contacts ont été appréciés et n'ont révélés de problème particulier.

M BRUN (CGT) interroge la Direction sur les visites récentes d'une acousticienne et d'une architecte dans le Bâtiment Q. Il demande si ces visites s'inscrivent dans le cadre des travaux de rénovation de la cité Administrative.

Mme GOUBERT confirme en effet que le projet de rénovation et de densification de la cité, piloté par la Préfecture, a repris mais qu'à ce stade elle ne détient pas davantage d'information.

VI Présentation du dispositif du budget participatif

Mme GIGUET indique qu'une démarche de budget participatif va être initiée à la DDFIP du Cantal en 2021 et que les premiers bilans d'expérimentation dans d'autres directions sont positifs.

Cette démarche a pour objectif :

- de favoriser la participation des services à certains choix budgétaires et à la conduite de projets ;
- d'identifier des besoins et des solutions proches du terrain ;
- d'associer et sensibiliser les agents au pilotage budgétaire.

Il convient au préalable de définir le budget alloué, de constituer un comité de pilotage et de sélection (équipe de direction et service BIL) et de communiquer sur la portée et les limites de l'exercice. Plusieurs étapes seront prévues de la constitution du comité de pilotage à la confirmation des projets retenus par le comité de sélection.

M. BRUN (CGT) remarque que ce dispositif s'inscrit dans un contexte de baisse continue des budgets depuis plus de 10 ans où la Direction « mégote » régulièrement sur les dotations en matériel et les divers remboursements auxquels peuvent prétendre les collègues. Il questionne sur la mise en place d'un tel budget :

- pourquoi ce dispositif est présenté dans le cadre du CHSCT. Il estime qu'il y a là une manœuvre directement liée à la mise en place prochaine (01/01/2023) du comité social d'administration émanant de la fusion des CHSCT et des CTL
- ne s'agit-il pas là d'un moyen détourné de limiter les revendications légitimes des agents en matière de conditions de vie au travail et d'emplois ;
- ne s'agit-il pas là également, à l'instar ce qui se passe au sommet de l'État, de court-circuiter les syndicats et leur élus.

Pour la CGT il n'y a rien de bon dans un tel dispositif.

Mme GOUBERT précise qu'il ne s'agit aucunement de « squeezer » les instances et les organisations syndicales, mais de rendre les agents acteurs d'un certains choix. Le dispositif est donc lancé et un bilan sera tiré en fin d'année.

Circulez y' a rien a voir !

VII – Questions diverses

M. BRUN (CGT) indique que les masques inclusifs livrés ne semblent pas très satisfaisants et sont donc peu ou pas utilisés. Cela pose la question du respect des règles sanitaires et des difficultés des collègues souffrant de surdité à s'intégrer pleinement dans un collectif de travail.

Mme ANGLADE précise que ces masques sont vendus pas deux fournisseurs et s'engage à vérifier s'il existe d'autres types de masque plus adaptés.

M. BRUN (CGT) souhaite savoir de qui émane la distribution des mêmes masques à l'ensemble des services en prévision d'accueil d'usagers handicapés, le CHSCT n'ayant pas vocation à financer cette dotation.

M JOUVE indique que cette dotation a été financée sur le budget directionnel. Il précise également que l'utilisation de ces masques, malgré quelques désagréments, doit prévaloir sur le risque qu'il y a à ne pas les utiliser.

M. BRUN (CGT) demande à Madame ANGLADE des précisions concernant sa mission en qualité de référente Covid -19 et quel sera son domaine d'intervention sachant qu'aujourd'hui les acteurs de la prévention restent globalement absents.

Mme ANGLADE précise que sa mission revêt deux axes principaux :

- information à l'ensemble des agents en lien avec les autres acteurs de la prévention concernant l'actualité liée à la crise actuelle ;
- travail de mesurage et de mise en œuvre de la prévention : une grille d'évaluation comportant différents thèmes (aménagement des locaux, entretien, gestion des espaces , mesures hygiène et matériel sanitaires,...) sera mise en œuvre. Mesurer l'efficacité des actions mises en place afin de déterminer une conformité ou non conformité partielle ou totale. À cette fin, un déplacement dans les services est envisagé, à défaut cette évaluation se fera en liaison avec les chefs de service. Une présentation de ces résultats sera faite en CHSCT.

Mme ANGLADE informe que le montant du budget du CHSCT pour 2021 n'est pas encore connu mais qu'il devra faire une grande part à la mise en place de solutions au traitement des Risques Psychosociaux. Elle indique que plusieurs formations seront également proposées sur différents thèmes et qu'elle a déjà engagé des recherches avec l'Institut Formaly à Aurillac.

M BRUN (CGT) insiste sur la gestion des RPS et demande une nouvelle fois que le DUERP et le PAP soient mis à jour. Il réitère la demande de la CGT que soit soumis à l'examen du prochain CHSCT les conventions EIPAS concernant le diagnostic des RPS et du stage à destination des chefs de services.

Il rappelle que toutes ces difficultés relèvent de l'unique responsabilité de la direction et sont le résultat des années de réformes et de suppressions de postes.

Mme GOUBERT précise que la prochaine réunion du CHSCT se tiendra début avril le temps de finaliser toutes ces démarches

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20

Laurent VEYLET et Patrice BRUN